



ARRETE PREFECTORAL REGIONAL  
en date du 03-05-19  
enregistré le 19.042  
sous le numéro 19.042

PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

SECRETARIAT GENERAL  
POUR LES AFFAIRES REGIONALES

## ARRETE

### **portant désignation des personnalités extérieures de la section « Prospective » du Conseil économique, social et environnemental de la région Centre-Val de Loire (CESER)**

LE PREFET DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R 4134-18 à R4134-20 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 05.090 du 24 mai 2005 confirmant l'existence d'une section chargée de la prospective au Conseil économique et social régional de la région Centre ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 14.040 du 11 mars 2014 confirmant la désignation des personnalités extérieures de la section prospective du Conseil économique, social et environnemental (CESER) de la région Centre ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19.029 du 25 mars 2019 portant composition des quatre collèges du Conseil économique, social et environnemental (CESER) de la région Centre-Val de Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19.034 du 15 avril 2019 portant composition nominative du Conseil économique, social et environnemental (CESER) de la région Centre-Val de Loire ;

Sur proposition du Président du Conseil économique, social et environnemental de la région Centre-Val de Loire,

## ARRETE

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Est constatée la désignation à la section « Prospective » du Conseil économique, social et environnemental (CESER) de la région Centre-Val de Loire, des personnalités extérieures suivantes :

- M. Mohamed AMJAHDI, directeur de l'ADEME ;
- M. Vincent BERNARD, chef de service études et diffusion à l'INSEE Centre-Val de Loire ;
- M. Frédéric TALLOIS, chef de projet en charge du Scot de l'agglomération tourangelle ;
- M. Abdel-Allah HAMDOUCH, professeur des universités à Tours en aménagement de l'espace et urbanisme ;
- M. Guy JANVROT, ancien vice-président du CESER Centre-Val de Loire en charge de l'aménagement du territoire ;
- M. Joël MARQUET, ancien directeur général des services de la ville de Mer (41) ;
- M. Frédéric VEY, chef de bureau au Commissariat général au développement durable ;
- M. Loïc VAILLANT, président du Conseil de développement de Tours Métropole ;
- M. Joël MIRLOUP, conseil de développement d'Orléans Métropole ;
- Mme Florence KLEIBER, responsable d'études transversales, département valorisation des données, des études et de la connaissance DREAL Centre-Val de Loire / SEEVAC.

**Article 2 :**

Sous réserve des dispositions de l'article R.4134-19, la durée du mandat des membres de la section est de trois ans. Il expire en même temps que celui des membres du bureau. Le mandat est renouvelable.

**Article 3 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 14.040 du 11 mars 2014.

**Article 4 :**

La secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le **03 MAI 2019**  
Le Préfet de la région Centre-Val de Loire,

Jean-Marc FALCONE

